

CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02 51 50 45 45
Email : mairie-de-doix@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 28 Mars 2023 à 20h30

A la salle des fêtes de Doix



Date de convocation : 22 Mars 2023

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOIN Annick, BRETON Patricia, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, SOUCHARD David, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian.

EXCUSÉS : SAGOT Judith, COURSEAU Hélène, BIROT Serge, PELLETIER Nadège, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume (pouvoir donné à Mr Lionel PAGEAUD), PICORON Etienne.

~~~~~  
**Président de séance** : PAGEAUD Lionel, Maire de Doix lès Fontaines.

**Secrétaire de séance** : SOUCHARD David

~~~~~  
Le quorum pour valablement délibérer est de 12. Nombre de conseillers présents : 13 + 1 pouvoir.

Ordre du jour de la séance du 28 Mars 2023 :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 28 Février 2023.
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4) Construction d'un pôle d'échanges à vocation commerciales et culturelle - Attribution des marchés de travaux (lots 1 à 5 et 7 à 15).
- 5) Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un café multiservices - Avenant n°2.
- 6) Aménagement du Lotissement Les Portes du Marais - Choix de l'entreprise.
- 7) Budget Annexe Local commercial - Approbation du compte financier unique 2022.
- 8) Budget Annexe Local commercial - Affectation des résultats 2022.
- 9) Budget Annexe Local commercial - Vote du Budget primitif 2023.
- 10) Budget Salle des 4 Vents - Approbation du compte financier unique 2022.
- 11) Budget Salle des 4 Vents - Vote du Budget primitif 2023.
- 12) Budget Lotissement Les Portes du Marais - Approbation du compte financier unique 2022.
- 13) Budget Lotissement Les Portes du Marais - Vote du Budget primitif 2023.
- 14) Budget général de la Commune - Approbation du compte financier unique 2022.
- 15) Vote des taux d'imposition de la commune pour l'année 2023.
- 16) Vote du Budget primitif 2023 de la Commune.
- 17) Désignation d'un référent déontologue.
- 18) Questions diverses.

Décisions prises dans la séance du 28 Mars 2023 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 Février 2023.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. DECIDE D'ATTRIBUER les marchés, dans le cadre de la construction d'un pôle d'échanges à vocation commerciales et culturelle, aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 Terrassement / Abords / VRD : l'entreprise Rineau TP avec un montant HT de 117 966,47 €,
 - Lot 2 Gros-œuvre : l'entreprise Guillebeaud Bâtiment avec un montant HT de 290 000,00 €,
 - Lot 3 Charpente bois : l'entreprise Ligne de Trave avec un montant HT de 140 324,15 €,
 - Lot 4 Couverture et bardage zinc : l'entreprise Garandeau SAS avec un montant HT de 115 498,67 €,
 - Lot 5 Couverture étanchéité : l'entreprise Ouest Etanche avec un montant HT de 21 232,80 €,
 - Lot 7 Plâtrerie / Isolation : l'entreprise Brosset SARL avec un montant HT de 48 277,03 €,
 - Lot 8 Menuiseries intérieures : l'entreprise Coudronnière SA avec un montant HT de 31 317,21 €,
 - Lot 9 Faux-plafonds : l'entreprise Techni Plafonds avec un montant HT de 21 838,16 €,
 - Lot 10 Carrelage / Faïence : l'entreprise Vinet Groupe SA avec un montant HT de 30 000,00 €,
 - Lot 11 Peinture / Sol collé : l'entreprise Guillemet Peinture avec un montant HT de 19 879,61 €,
 - Lot 12 Cloisons isothermes : l'entreprise Société de Montage Isotherme avec un montant HT de 24 837,78 €,
 - Lot 13 Nettoyage : l'entreprise Onega SOS Nettoyage avec un montant HT de 1 844,80 €,
 - Lot 14 Électricité : l'entreprise Sebelec 85 avec un montant HT de 69 318,12 €,
 - Lot 15 Plomberie Sanitaires / Chauffage / Ventilation : l'entreprise Carré et Associés avec un montant HT de 91 879,94 €.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de transfert du marché de maîtrise d'œuvre du cotraitant BALLINI OEB vers le nouveau cotraitant OEB étant précisé que les autres conditions prévues au marché sont inchangées.
5. DECIDE D'ATTRIBUER le marché d'Aménagement du Lotissement communal Les Portes du Marais à l'entreprise COLAS pour 245 825,28 € TTC.
6. APPROUVE le premier compte financier unique 2022 du budget annexe du local commercial.
7. DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe du local commercial comme suit : article 1068 (Recette d'investissement) = + 33 887,73 € et Report au 002 (Recette de fonctionnement = + 5 394,00 €).
8. VOTE le budget annexe 2023 du local commercial en fonctionnement pour 11 894,00 € et en investissement pour 816 643,63 €.
9. APPROUVE le premier compte financier unique 2022 du budget annexe de la Salle des 4 Vents.
10. VOTE le budget annexe 2023 de la Salle des 4 Vents en fonctionnement pour 47 600,00 €.

11. APPROUVE le premier compte financier unique 2022 du budget annexe du lotissement Les Portes du Marais.
12. VOTE le budget annexe 2023 du lotissement Les Portes du Marais en fonctionnement pour 498 067,80 € et en investissement pour 512 115,60 €.
13. APPROUVE le premier compte financier unique 2022 du budget général de la Commune.
14. VOTE les taux d'imposition pour 2023 comme suit :
 - Taxe foncière bâti = 35,11% et
 - Taxe foncière non-bâti = 46,58% et
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires= 16,71%.

Ce sont les mêmes taux qu'en 2022.

A noter : L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 avait prévu un gel du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression du vote du taux par les collectivités locales. A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

15. VOTE le budget primitif 2023 de la Commune en fonctionnement pour 2 696 870,09 € et en investissement pour 2 992 511,84 €.
16. Un référent déontologue doit être désigné par délibération avant le 1^{er} juin 2023 : des noms sont donnés. Ils seront contactés avant le prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Divers points d'étape des commissions et date des prochaines réunions.
- Prochain Conseil Municipal
 - Mardi 16 Mai 2023 à 20h30 (en remplacement des CM du 25 Avril et du 30 Mai)
 - Mardi 27 Juin 2023 à 20h30

La séance a été levée à 23h00.

Le secrétaire de séance
David SOUCHARD



Fait à Doix lès Fontaines, le 31 Mars 2023
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

